

22 novembre 2011

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds d'obligations à long terme Manuvie (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec Fonds communs Manuvie, division de Gestion d'actifs Manuvie limitée, au 1 877 426-9991 ou à l'adresse de courriel [fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com](mailto:fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com) ou rendez-vous sur le site [fondscmmunsmanuvie.ca](http://fondscmmunsmanuvie.ca).

## BREF APERÇU

**Date de création du Fonds :** 22 novembre 2011

**Valeur totale au 22 novembre 2011 :** sans objet, nouveau fonds

**Ratio des frais de gestion (RFG) :** non disponible, nouveau fonds

**Gestionnaire de portefeuille :** Gestion d'actifs Manuvie limitée

**Distributions :** Mensuelles, à la fin du mois

**Placement minimal :** 100 000 \$ initialement, 10 000 \$ par la suite

## DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

L'objectif du Fonds consiste à réaliser un revenu. Le Fonds cherche à produire un revenu en investissant principalement dans des titres à revenu fixe à long terme émis par des gouvernements canadiens et des sociétés. Il peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres à revenu fixe étrangers libellés en devises ou en dollars canadiens.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 22 novembre 2011. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements** au 22 novembre 2011

Étant donné que ce Fonds est nouveau, ces renseignements ne sont pas disponibles.

**Nombre total de placements :**

Étant donné que ce Fonds est nouveau, ces renseignements ne sont pas disponibles.

**Répartition des placements** au 22 novembre 2011

Étant donné que ce Fonds est nouveau, ces renseignements ne sont pas disponibles.

## QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette rubrique présente le rendement du Fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement du Fonds. Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale et de tous les autres frais qui peuvent vous être imputés.

**Rendement moyen**

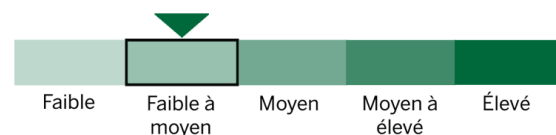
Étant donné que les titres de la série I du Fonds sont émis et en circulation depuis moins d'un an, les données sur le rendement ne sont pas disponibles.

**Rendements annuels**

Étant donné que les titres de la série I du Fonds sont émis et en circulation depuis moins d'un an, les données sur le rendement ne sont pas disponibles.

## QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. Fonds communs Manuvie estime que le risque associé au Fonds est Faible à moyen. Pour une description des risques associés au Fonds, consultez le prospectus simplifié.



## Y A-T-IL DES GARANTIES?

Comme la plupart des OPC, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

### À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds s'adresse à l'épargnant qui :

- cherche à obtenir un rendement supplémentaire mais est disposé à accepter une volatilité plus élevée par rapport aux fonds d'obligations qui investissent également dans des obligations à court et moyen terme
- cherche à obtenir un revenu
- cherche à investir principalement dans des obligations d'État et de sociétés de premier ordre
- préfère un niveau de risque de placement qui va de faible à moyen
- investit à moyen ou long terme, sur trois à cinq ans

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.**

### UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous payez de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice imposable du Fonds qui vous est distribué et sur les gains que vous réalisez en faisant racheter votre placement. Le montant de l'impôt dépend des règles fiscales et des taux d'imposition qui s'appliquent à votre situation, selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Si le Fonds est détenu dans un compte non enregistré, les distributions du fonds sont comprises dans votre revenu imposable, qu'elles vous soient versées au comptant ou qu'elles soient réinvesties. Nous vous envoyons un feuillet d'impôt ou un relevé qui indique votre quote-part du bénéfice du Fonds qui a été distribué. Vous devez toutefois calculer vos gains résultant du rachat de titres.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série I du Fonds. Les frais varient pour les autres séries du Fonds. Informez-vous auprès de votre conseiller sur les autres séries qui pourraient vous convenir.

### Frais de souscription

Les titres de la série I du Fonds ne sont pas assujettis à des frais de souscription, mais vous devrez payer, sous forme de versements trimestriels, des frais de gestion annuels que vous aurez négociés avec votre courtier.

### Frais liés au Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds. Les frais du Fonds incluent les frais de gestion, les coûts opérationnels et les frais de transactions. Les frais de gestion annuels de la série I du Fonds sont négociés au moment de l'achat en fonction surtout de la taille de votre placement et sont versés directement au gestionnaire. Puisque cette série du Fonds est nouvelle, les coûts opérationnels et les frais de transactions ne sont pas encore disponibles.

## Commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des titres de série I.

## Autres frais

Posséder, vendre ou échanger des titres du Fonds pourraient entraîner d'autres frais.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
<b>Frais de négociation à court terme</b>	2 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 90 jours suivant leur souscription. Ces frais sont remis au Fonds.
<b>Frais de substitution</b>	Votre maison de courtage peut exiger jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
<b>Frais de gestion</b>	Les titres de la série I du Fonds sont assujettis à des frais de gestion négociés qui ne dépasseront pas 0,80 %.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un OPC dans les deux jours suivant la date de réception du prospectus simplifié
- d'annuler un ordre de souscription dans les 48 heures suivant la réception de l'avis d'exécution

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Pour en savoir plus, communiquez avec Fonds communs Manuvie ou avec votre conseiller afin d'obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Fonds communs Manuvie  
Division de Gestion d'actifs Manuvie limitée  
200 Bloor Street East, North Tower 3  
Toronto (Ontario) M4W 1E5

1 877 426 9991  
fondsmutuelsmanuvie@manuvie.com  
fondscommunsmanuvie.ca